



Fédération Française des Pêches Sportives

CARPE

Région Centre - Val-de-Loire

Fédération
Agréée & délégataire



Avant d'imprimer, pensez à
l'environnement!
Please consider the
environment before printing.



Programme 3eme division zone 4 étang de SAINT GENOU 36

Du 15 avril au 20 avril 2024

Lundi 15 avril :

- *11h00 pointage des équipes.
- *12h00 lancé de précision.
- *13h00 choix du poste.
- *15h30 début de la première manche (amorçage libre jusqu'à 19h).
- *21h00 classement provisoire.

Mardi 16 avril :

- *10h00 classement provisoire.
- *21h00 classement provisoire.

Mercredi 17 avril :

- *15h30 fin de la première manche.
- *17h00 proclamation des résultats de la première manche.
- *17h30 lancé de précision de la deuxième manche.
- *19h30 repas.

Jeudi 18 avril :

- *7h30 rendez-vous au PC.
- *8h00 choix du poste de la deuxième manche.
- *10h30 début de la deuxième manche (amorçage libre jusqu'à 19h00).
- *21h00 classement provisoire.

Vendredi 19 avril :

- *10h00 classement provisoire.
- *21h00 classement provisoire.

Samedi 20 avril :

- *10h30 fin de la compétition.
- *12h00 proclamation des résultats de la deuxième manche et classement final.

Règlement du plan d'eau

Carte de pêche obligatoire.

Amorçage libre 08h00 à 18h00.

L'organisation se garde le droit de toutes modifications horaires du départ de la compétition.

Toute l'équipe FFPS région centre val de Loire vous souhaite une bonne pêche a tous.

FFPS Carpe - Fédération Française des Pêches Sportives - Région Pays de la Loire

Chez Julien PEPIN - 1, route de Tours 36250 NIHERNE - 06 31 41 37 34 - julien.pepin97@orange.fr

Siège social : CNOSF, 1, Avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS - Délégation : MINISTÈRE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 14 décembre 2015 : accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport

NOR : VJSV1531106A - J.O. du 17 décembre 2015 - Numéro 0292 - P62 - N° de Siret : 814 826 657 00011 - Code APE : 9499Z